



Accident de la route/etat de la route

Par **dieg7**, le **05/04/2010** à **19:41**

Bonjour, rnrnJ'ai eu un accident de voiture il y a quelques mois. rnJe me suis blessé, je suis actuellement des séances de kiné suite aux séquelles.rnDésormais, j'ai beaucoup d'appréhension et j'ai du mal à conduire à nouveau. rnDe plus, mon véhicule qui était très endommagé et parti directement à la casse. rnJ'ai perdu le contrôle de mon véhicule à cause d'un revêtement nouvellement installé qui présente un défaut d'adhérence. rnJe suis convaincu que la responsabilité de la survenue de cet accident incombe à l'état de la route et au manque de signalisation suite aux travaux de celle-ci. rnJ'ai fait un recours contre le Conseil Général pour la prise en charge du remboursement de mon véhicule (1500 euros).rnL'assurance du Conseil Général m'a envoyé un courrier me disant que la gendarmerie avait constaté la signalisation des travaux.rnOr, j'ai contacté la gendarmerie et aucun constat n'a été fait.rnJ'ai demandé il y a un mois à cette assurance, par courrier recommandé, de m'adresser sous huitaine les éléments en sa position prouvant la véracité des propos de leur précédent courrier.rnOr ils ne m'ont toujours pas répondu.rnFaut-il je renouvelle ma demande en recommandé? rnOu puis saisir un tribunal tout de suite? Si oui, lequel?rnPuis-je avoir des indemnités pour le préjudice subi ? rnrnEn vous remerciant pour vos conseils.